

L'an deux mille vingt, le quatre septembre, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony VAUTIER, maire d'Arbonne-la-Forêt,

Etaient présents : Anthony VAUTIER, Laurence AYRAULT, Nicolas GALLOT, Louis TABOGA, Aurélie MATHIEU, Johnny NANTY, Isabelle PAUTREL, Catherine MARION, Stéphanie GIBERT, Françoise PAPOT, Pascale CHEMIN, Karen CORTE.

Absents : Jérémy CHARBONNEAU pouvoir à Anthony VAUTIER, Olivier GUYADER pouvoir à Laurence AYRAULT, Pascal GIGOT pouvoir à Nicolas GALLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie MATHIEU a été élue secrétaire de séance.

Nbre de membres en exercice : 15 – présents : 12 – votants : 15 – date de convocation et d'affichage : 31/08/2020

Délibération G / 333

Modification point 3 délibération délégations consenties au maire

Le maire donne lecture du courrier reçu de la préfecture le 20 juillet 2020 concernant la délibération G/305 du 29 mai 2020, demandant de redélibérer sur le point 3 : la réalisation des emprunts doit fixer un montant voté par le conseil municipal.

A l'UNANIMITE, le conseil décide de corriger le point 3 et de fixer la somme de 300 000 € pour la réalisation des emprunts si prévu au budget communal.

Délibération n° G / 334

Désignation d'un référent SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Le maire indique au conseil municipal que le SPANC – Parc du Gâtinais organise généralement deux groupes de travail par an,

Dans ce cadre, des référents SPANC doivent être nommés par les communes, les communautés de communes ou les communautés d'agglomérations compétentes pour l'assainissement non collectif et membres du SPANC – Parc afin d'échanger sur des problématiques diverses.

Le maire explique qu'il y a lieu de désigner un référent SPANC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide de nommer **Monsieur Louis TABOGA**, référent SPANC – Parc du Gâtinais.

Délibération n° G / 335

Participation financière au repas des aînés 2020 – Budget C.C.A.S.

Le maire informe le conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le 5 décembre 2020, et qu'une participation financière de 42.00 € est demandée aux personnes ayant moins de 65 ans, aux personnes non domiciliées sur la commune, au maire et adjoints de la commune également âgés de moins de 65 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE,

Décide :

- **de demander** une participation de 42.00 € au repas :
 - aux personnes ayant moins de 65 ans,
 - aux personnes non domiciliées dans la commune,
 - au maire et adjoints de la commune également âgés de moins de 65 ans.
- **d'inscrire** cette recette au Budget C.C.A.S. 2020, à l'article 70878, chapitre 70.

Questions diverses

- L'ensemble du conseil municipal a décidé à titre personnel de souscrire à la SMACL Assurances. Celle-ci couvre tous les élus lors des manifestations et actions menées pendant le mandat. La souscription est annuelle et réglée individuellement.
- Les décorations de Noël : en association avec 3 communes, 6 points lumineux qui s'accrochent aux lampadaires vont être achetés et chaque année, les communes échangeront les décors. Un atelier sera créé pour fabriquer des décorations à mettre sur le sapin de la place. Il est proposé de fabriquer des sapins en palettes pour les mettre aux entrées de village.
- Monsieur Louis TABOGA fait un point travaux aux conseillers.
- Madame Catherine MARION propose au conseil de rencontrer la société CITECLAIRES, pour obtenir un diagnostic gratuit concernant les ampoules de l'éclairage public.
- Il est signalé que depuis la rentrée, beaucoup de dysfonctionnement avec les bus TRANSDEV, retards, manque de places... Les élus se proposent de venir chaque matin aux 2 horaires de départ pour noter les anomalies et compter les collégiens et lycéens. Pour ensuite, faire remonter l'information à la communauté d'agglomération, Transdev et au département. Il est demandé également aux parents d'envoyer un mail explicatif en mairie dès qu'un problème est constaté.
- Madame Laurence AYRAULT présente au conseil, un projet de commerce participatif. Les explications du fonctionnement sera distribué aux habitants ainsi qu'un sondage en même temps que le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le maire,

Anthony VAUTIER



La secrétaire de séance,

Aurélie MATHIEU